

Après-midi d'études sur le régime des incapables majeurs : quelle analyse après 6 années de mise en œuvre ?

Les régimes de protection des personnes majeures fragilisées ont fait l'objet d'une profonde réforme par la loi du 17 mars 2013 entrée en vigueur le 1er septembre 2014.

L'AJN se propose donc, après six années d'expérience de "terrain", de faire un bilan de ce nouveau statut global de protection.

Que la mesure de protection soit judiciaire ou extra judiciaire, un large champ des possibles est offert afin d'encadrer et gérer ces incapacités, sous la gestion de l'administrateur et le contrôle du Juge de Paix.

Cinq interventions dérouleront le fil chronologique de la mesure, du mandat extra-judiciaire au mandat judiciaire, du médecin au Juge de Paix.

PROGRAMME

- 14h00 : **Le point de vue du notaire : le mandat extra-judiciaire sous un angle pratique** (modèles d'actes, expérience du Notaire, ...) par Madame **Maude HUGARD**, collaboratrice notariale
- 14h30 : **Le point de vue du médecin : la frontière entre la capacité et l'incapacité** par le Docteur **Stefania NITA**, psychiatre
- 15h00 : **Le point de vue du Juge : la Justice au cœur de l'humain** par Monsieur **Eddy DESTREE**, Juge de Paix du 1^{er} canton de Namur

PAUSE

- 16h00 : **La mesure de protection en ses aspects juridiques, plus particulièrement sous l'angle des autorisations spéciales** par Me **François DEGUEL**, avocat
- 16h45 : **Le contrôle de la mesure par le Juge de Paix : appréciations** par Monsieur **Simon SCOUFLAIRE**, Auditeur-adjoint au Conseil Supérieur de la Justice
- 17h30 : **Questions-réponses / débat**

Informations pratiques

LIEU : Faculté de Droit, Université de Namur, Rempart de la Vierge 5 à 5000 NAMUR
(amphithéâtre Pedro Arrupe - bâtiment 21 a - entrée par la rue Grandgagnage)

ATTENTION : accueil des participants dès 13h30 et début de la formation à **14h00 précises**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE via le site www.ajn.be

En prévente **45€** (40€ pour les avocats stagiaires) à verser **avant** la conférence au compte bancaire **BE16 6301 8124 6074** (Code Swift BBRUBEBB) avec la mention "22/09/2020 + nom du participant" *** en l'absence de paiement préalable, les frais de participation s'élèvent à 55€ (50€ pour les avocats stagiaires)

OBFG : 3 points – **IFJ** : prise en charge pour les magistrats – **FRNB** : formation agréée

RENSEIGNEMENTS : laura.mathy@unamur.be

